

**REGLEMENT SPORTIF ET  
CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
MARATHON DE BORDEAUX AG2R LA MONDIALE  
EDITION 2026**

**PREAMBULE**

L'édition 2026 du Marathon de Bordeaux AG2R La Mondiale, (ci-après l'**Evènement**) est organisée le 08 novembre 2026 par

- Stade Bordelais Athlétisme : association sportive dont le siège social est situé au 30 rue virginia 33200 Bordeaux avec pour numéro de SIRET 781 843 594 0040 et NUMERO TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR81781843594  
et
- Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France (ci-après **A.S.O.**)

(ci-après désignés ensemble l'**Organisateur**)

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *Time To* (ci-après les **Conditions Générales de Vente d'A.S.O.**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur et/ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

L'inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent document.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement <https://www.marathon-de-bordeaux-ag2r-la-mondiale.fr/> . En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée sur *Time To*.

**Important ! Rôle de *Time To* :**

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *Time To* (ci-après **Time To**), accessibles à l'adresse [www.timeto.com/terms-of-use](http://www.timeto.com/terms-of-use).

La plateforme d'inscription *Time To*, par l'intermédiaire duquel vous effectuez votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Elle n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Évènement autres que les Services de Voyage, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur, qui est responsable des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié audit contrat de vente.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *Time To*, les CGV d'A.S.O. et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les CGV d'A.S.O., qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *Time To*.

## **I. REGLEMENT SPORTIF**

### **1.1. LE PARCOURS**

Le parcours de l'Évènement est de respectivement 10km, 21,097km et 42,195km pour, respectivement, les épreuves du 10km, du semi-marathon et du marathon de l'évènement, conformément au règlement international des courses sur route World Athletics.

Le détail des parcours ainsi que les horaires de convocation seront présentés sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

Le parcours se déroule sur des voies fermées à la circulation.

Néanmoins, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte, tout au long du parcours, la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'Organisateur.

Après le passage du véhicule clôturant l'Évènement, les participants devront se conformer aux règles du Code de la route.

### **1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Des contrôles pourront être effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de participation, notamment quant aux conditions d'âge et d'état de santé.

#### **1.2.1. Conditions liées à l'âge**

L'âge minimum pour participer à l'Évènement dépend de la saison sportive dans laquelle il s'inscrit et de la distance maximale autorisée par la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après la **FFA**) pour chaque catégorie d'âge.

Pour la saison 2026-2027, dans laquelle s'inscrit l'Évènement, les catégories et leurs distances maximales sont les suivantes :

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	1992 et avant
Seniors	1993 à 2004
U23 / Espoirs	2005 à 2007
U20 / Juniors	2008 et 2009
U18 / Cadets	2010 et 2011
U16 / Minimes	2012 et 2013
U14 / Benjamins	2014 et 2015
U12 / Poussins	2016 et 2017
Eveil Athlétique	2018 à 2020
Baby Athlé	2021 et après

CATEGORIES	DISTANCES MAXIMALES
Masters, seniors, espoirs	Illimité
Juniors – U20	25 km
Cadets – U18	15 km
Minimes – U16	5 km
Benjamins – U14	3 km

Ainsi :

- Le **10Km** est ouvert à partir de la catégorie **Cadets – U18**, c'est-à-dire aux participants **nés en 2011 ou avant** ;
- Le **Semi-Marathon** est ouvert à partir de la catégorie **Juniors – U20**, c'est-à-dire aux participants **nés en 2009 ou avant** ;
- Le **Marathon** est ouvert à partir de la catégorie **Espoirs – U23**, c'est-à-dire aux participants **nés en 2007 ou avant**.

### 1.2.2. Pièce Justificative

L'Évènement est agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après la « **FFA** »). Par conséquent, conformément aux règles édictées par la FFA et suivies par l'Organisateur, la participation est subordonnée à la présentation obligatoire de l'une des pièces justificatives suivantes (ci-après la **Pièce Justificative**) :

#### **S'agissant du 10km, du semi-marathon et du marathon**

##### **(i) Pour les personnes majeures au jour de l'Évènement :**

- **Licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- **Licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes** en cours de validité à la date de l'Évènement et sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la

pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

- **QR Code « PPS »** valide à la date de l'Évènement et accessible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>.

**ATTENTION** : Les détenteurs d'une licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir l'une des Pièces Justificatives listées ci-dessus.

**(ii) Pour les personnes mineures au jour de l'Évènement :**

- **Licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT FFA » délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- **Licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes** en cours de validité à la date de l'Évènement et sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- **Questionnaire** accessible sur le lien suivant, dûment complété : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>. Si au moins une des réponses est « OUI », le participant est tenu de produire un **certificat médical** devant dater de moins de 6 (six) mois avant la date de l'Évènement, être signé par le médecin, permettre son authentification et être rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et **comporter impérativement la mention** d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Préalablement à l'Évènement (et au maximum 15 jours avant la date de l'Évènement), la Pièce Justificative doit être communiquée en format dématérialisé sur *Time To* (aucune Pièce Justificative envoyée par courrier ou par e-mail ne sera prise en compte). Si ce délai est

dépassé ou si la Pièce Justificative n'a pas été validée, elle doit obligatoirement être fournie lors du retrait du dossard.

Des contrôles d'authenticité des Pièces Justificatives étant susceptibles d'être effectués sur place, le participant devra obligatoirement pouvoir fournir la sienne lors du retrait de son dossard ou lors de l'Évènement.

### **1.3. PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un protocole sanitaire (ci-après le **Protocole Sanitaire**) comprenant notamment la nécessité pour le participant de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19.

Le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Évènement tout participant infecté par le COVID-19 ou pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Vous serez informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée sur l'adresse e-mail renseignée lors de votre inscription sur *Time To*.

Concernant le document précité attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 à présenter à l'Organisateur pour avoir accès à l'Évènement :

La nature de ce document sera déterminée par l'Organisateur en tenant compte notamment des prescriptions des autorités compétentes et de l'état des connaissances scientifiques et techniques, notamment de dépistage, au jour de la tenue de l'Évènement.

Il pourra s'agir d'une attestation sur l'honneur de non-infection, d'un résultat de test PCR ou antigénique ou tout autre type de test effectué dans les délais appropriés avant la tenue de l'Évènement qui seront indiqués.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'Organisateur lors du retrait des dossards et/ou lors de l'Évènement.

Aucune de ces données ne sera conservée par l'Organisateur.

### **1.4. RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fait dans l'espace dédié du Village de l'Évènement (situé au Hangar 14, 14 quai des chartrons 33000 Bordeaux), le vendredi 6 novembre 2026 de 10h00 à 20h00 et le samedi 7 novembre 2026 de 10h00 à 20h00.

Le dossard doit être retiré par le participant ou son représentant légal sur présentation des pièces suivantes :

- La Pièce Justificative du participant répondant aux conditions visées ci-avant (uniquement si elle n'a pas été déposée et validée en amont sur *Time To*),
- La convocation, disponible pour téléchargement sur *Time To* et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Évènement,
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste, ni remis le jour de l'Évènement.

## **1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS**

### **1.5.1. Modalités d'inscription**

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de ce mineur à l'Évènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal du mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription *Time To* ([www.timeto.com](http://www.timeto.com)), à partir du lundi 25 mai 2026 pour les licenciés et du 26 mai 2026 pour le grand public.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement (ou son représentant légal le cas échéant) accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *Time To*. A cet effet, cette personne doit remplir un formulaire d'inscription à *Time To* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *Time To* et sa Politique de Confidentialité. Cette personne s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

Toute affectation de dossard est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce dernier durant l'Évènement. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle situation.

Le dossard devra être placé sur le ventre. Il sera nécessaire pour pouvoir accéder au sas de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de l'Évènement, y compris en cas d'intempérie.

### **1.5.2. Tarifs 2026**

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Les tarifs des dossards grand public sont de :

- 20€ (vingt euros) pour le 10km
- 40€ (quarante euros) pour le semi-marathon
- 70€ (soixante-dix euros) pour le marathon

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

### **1.5.3. Services de Voyage**

Non applicable.

## **1.6. JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT – SAS DEPART – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE**

### **1.6.1. Jury officiel**

L'Evènement bénéficie de labels, attribué selon le règlement de la FFA

- 10km : Label Or
- Semi-marathon : Label Or
- Marathon : Label Bronze

Le jury officiel est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course, également désignés par la FFA.

### **1.6.2. Chronométrage et classement**

Le 10km, le semi-marathon et le marathon sont chronométrés. Une puce électronique sous forme de bandelette sera collée sur le dossard de chaque participant. Celle-ci sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course tous les 5 (cinq) kilomètres ainsi qu'à l'arrivée. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans son dossard pucé, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA.

### **1.6.3. Sas de départ**

Le départ sera donné par sas, eux-mêmes divisés en plusieurs vagues.

Une fois l'inscription à l'Evènement réalisée, il sera possible de changer de sas en envoyant une demande et un justificatif de performance de moins de 2 ans à l'adresse mail [marathondebordeaux@aso.fr](mailto:marathondebordeaux@aso.fr). A.S.O. se réserve le droit d'accéder ou non à la demande.

Chaque participant devra se trouver dans le sas de départ à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription.

Pour vous inscrire dans le sas « Elite » ou « Préférentiel », vous devez d'abord vous inscrire dans le sas « Jaune » et envoyer une demande et un justificatif de performance de moins de 2 ans à l'adresse mail [marathondebordeaux@aso.fr](mailto:marathondebordeaux@aso.fr) *avant le 31 juillet 2026*. A.S.O. se réserve le droit d'accéder ou non à la demande.

L'Organisateur a mandaté toute personne de l'organisation (bénévoles, employés A.S.O...) présente sur la zone départ afin de faire respecter le sas de départ attribué à chacun. Tout participant refusant d'entrer dans le sas de départ qui lui a été attribué (ou un sas supérieur, sur décision de l'Organisateur) pourra se voir infliger des pénalités de temps ou être exclu de l'Evènement.

#### **1.6.4. Ravitaillement**

Chaque participant aura accès aux ravitaillements installés tous les 5 kilomètres environ, aux KM 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et après la ligne d'arrivée.

#### **1.6.5. Assistance**

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

### **1.7. SERVICES GENERAUX**

La sécurité de l'Evènement, y compris la sécurité routière, est assurée par la Préfecture de Police.

Le service médical est assuré par le prestataire médical de l'Organisateur qui peut décider d'écarter de l'Evènement un participant pour des raisons médicales. En participant à l'Evènement, vous autorisez également tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours suite à une décision prise par ces services généraux.

### **1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE**

L'introduction sur le site de l'Evènement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives, est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Évènement et pour pouvoir y participer, le participant reconnaît et accepte expressément que du personnel de sécurité soit habilité par l'Organisateur pour contrôler tant les personnes que leurs effets personnels et accepte de s'y soumettre sous peine de ne pas être autorisé à accéder au site de l'Évènement ni à pouvoir participer à l'Évènement.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sont habilités à refuser l'accès ou la poursuite de l'Évènement aux participants ne respectant pas les dispositions du présent Règlement ou dont le comportement est susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : comportement frauduleux au moment de la commercialisation des dossards, introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de l'Évènement, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

## 1.9. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard.

Les participants disposeront d'un temps maximum de, 1h30 (une heure trente minutes) sur le 10km, 3h (trois heures) sur le semi-marathon et 5h30 (cinq heures et trente minutes) sur le marathon à compter du dernier participant franchissant la ligne de départ pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve, composé de véhicules de l'Organisateur, sera considéré comme hors délai et sera donc écarté de l'Évènement (il ne sera pas classé et ne recevra pas de médaille) et devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (assistance médicale, ravitaillement...) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

## 1.10. ASSURANCES

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

**Assurance annulation** : Tous les participants à l'Évènement peuvent souscrire, au moment de leur inscription à l'Évènement sur *Time To*, une assurance annulation et dont la notice est consultable à l'adresse suivante : <https://aso.sam-assurance.com/marathondeBordeauxAG2RLAMondiale>. Cette option doit être souscrite

avant la validation de la commande et vous permet de vous faire rembourser en tout ou partie le prix de votre dossard, sous réserve du respect des conditions décrites dans la notice susvisée.

**Individuelle accident** : Tous les participants à l'Évènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Évènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Évènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Évènement.

**CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE.** Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Une telle assurance peut être souscrite, lors de l'inscription, auprès de l'assureur de votre choix ou auprès du courtier MARSH dont vous pouvez trouver les offres ici : <https://aso.sam-assurance.com/marathondeBordeauxAG2RLAMondiale>

**Domage matériel** : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, y compris si l'Organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne éventuellement mise en place pendant l'Évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques relève du ressort de chacun.

## **1.11. UTILISATION D'IMAGES**

### **1.11.1. Image du participant :**

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo, dessin...), sur tout support existant ou à venir (affiches, flyers, bannières web...), sur tout canal de communication existant ou à venir (site officiel de l'Évènement, pages officielles de l'Évènement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus généralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'Évènement (ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder 10 (dix) années (pour les participants majeurs) et 5 (cinq) années (pour les participants mineurs) suivant la date de l'Évènement. A ce titre, vous autorisez expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de l'Image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

A cet effet, vous autorisez expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'il jugera utile pour l'exploitation de l'Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à l'Image tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature de leur choix destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elle est intégrée.

Vous garantissez que le participant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

A l'issue de l'Evènement, l'Image du participant (notamment son nom, sa voix, ses photos/vidéos) est accessible sur le site *Time To* dans l'espace « Mon Compte », sur le site de l'Evènement dans la rubrique « Résultats » pendant un an, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. et, le cas échéant, sur le site de la FFA. Concernant le site de l'Evènement, vous acceptez que le participant puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site *Time To*, sur le site de l'Evènement ou sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O., vous pouvez remplir le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition sur le site de l'Evènement. L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de 30 (trente) jours si votre demande est complète.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de la FFA, nous vous invitons à communiquer cette décision à la FFA à l'adresse [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr) en amont de l'Evènement.

Si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, l'Organisateur ne pourra pas vous servir d'intermédiaire.

Le résultat du participant associé à son nom, prénom et région est susceptible d'être repris par tout média, ce qui constitue un traitement de Données à des fins d'information et qui est une dérogation à la protection des Données. L'Organisateur vous invite à prendre contact avec les médias concernés afin d'effectuer toute demande relative à vos droits.

### **1.11.2. Images de l'Evènement :**

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

L'Organisateur est seul titulaire du droit d'exploitation de l'Evènement au sens de l'article L.333-1 du Code du sport.

Toute captation, diffusion, transmission ou exploitation d'images ou de contenus audiovisuels de l'Evènement, par quelque moyen que ce soit, est strictement limitée à un usage personnel et privé.

Toute utilisation d'images ou de contenus audiovisuels de l'Evènement à des fins promotionnelles, commerciales, publicitaires, éditoriales ou de retransmission, toute monétisation, ou plus généralement toute exploitation susceptible de porter atteinte aux droits de l'Organisateur, des Partenaires Officiels et/ou du diffuseur officiel de l'Evènement est interdite sans autorisation écrite préalable de l'Organisateur.

Toute diffusion en direct ou en quasi-direct d'images ou de contenus audiovisuels de l'Évènement est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de tout contenu diffusé en violation du présent article et pourra prendre toute mesure appropriée, notamment le refus d'accès au site de l'Évènement et/ou l'exclusion du participant concerné et engager toute procédure judiciaire utile afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

#### **1.12. DONNEES PERSONNELLES**

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux CGV d'A.S.O. (II).

##### **« Suivi en direct »**

En participant à l'Évènement, le participant ou son représentant légal le cas échéant reconnaît et accepte, dans l'éventualité où le suivi en direct est activé, que l'évolution du participant sur le parcours est accessible par tout utilisateur du site internet de l'Évènement ayant renseigné le nom, prénom et/ou numéro de dossard du participant.

#### **1.13. PRISES D'IMAGES AERIENNES**

Des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés au cours de l'Évènement à des fins de tournage et pourront se situer à moins de 30 (trente) mètres des participants. Des consignes de sécurité leur seront alors communiquées et devront impérativement être respectées.

#### **1.14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou d'exclure de l'Évènement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

## **1.15. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT**

INTERDICTION : les bicyclettes, engins à roues ou à roulettes, motorisés ou non.

RECOMMANDATION : gourde ou flasque.

## **1.16. LUTTE ANTI-DOPAGE**

Le participant s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du sport.

Des contrôles pourront être mis en place lors de l'Évènement. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération auprès de laquelle le participant est licencié ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération. Le participant sera par ailleurs exclu de l'Évènement.

## **1.17. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

### **1.17.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19**

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.

### **1.17.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19**

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

## **1.18. EPREUVES ACCESSOIRES ET MANIFESTATIONS ANNEXES**

Peut être proposée sur le site *Time To* la participation à :

- Des épreuves accessoires à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les épreuves organisées ou proposées par l'Organisateur en marge de l'Évènement dans une ambiance festive, se déroulant dans les 3 (trois) jours précédents l'Évènement ou le jour de l'Évènement, (ci-après les **Epreuves Accessoires**),

- Des manifestations annexes à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les manifestations proposées par l'Organisateur en vue de la préparation d'ordre physique ou mentale à l'Évènement (exemple : conférence relative à l'Évènement et à sa préparation, tests physiques, séances d'entraînements) (ci-après les **Manifestation Annexes**).

Les participants aux Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes reconnaissent et acceptent que les dispositions de l'article 1.13, 1.14, 1.17 et 1.19 du présent Règlement trouveront à s'appliquer aux Epreuves Annexes et Manifestation Annexes. Pour la lecture de ces dispositions, le terme « Évènement » devra alors être remplacé par « Epreuve Accessoire » ou « Manifestation Annexe ».

Les participants sont informés qu'A.S.O. n'est pas l'organisateur effectif de toutes les Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes proposées sur *Time To*.

L'article 1.12. du présent Règlement trouve à s'appliquer à toutes les Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. est l'organisateur, lesquelles sont marquées d'un astérisque dans la liste ci-dessous.

Pour tous dommages subis lors de toutes Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. n'est pas l'organisateur, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

Liste des Epreuves Accessoires proposées : liste communiquée ultérieurement

Liste des Manifestations Annexes proposées : liste communiquée ultérieurement

\* = Epreuves ou Manifestations organisées par A.S.O.

## **II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O.**

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « MARATHON DE BORDEAUX AG2R LA MONDIALE », à l'exception des Services de Voyage, auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscriptions *Time To*, alors les présentes CGV d'A.S.O. vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

### **2.1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes CGV d'A.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes CGV d'A.S.O. sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *Time To*.

### **2.2. PRIX**

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com). Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrit.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *Time To*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *Time To* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

### **2.3. DISPONIBILITE**

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 (trente) jours suivant la demande de remboursement.

## 2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *Time To* sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com).

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur *Time To*, vous devez créer un compte *Time To* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *Time To*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes CGV d'A.S.O. et le Règlement.

**L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.**

## 2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *Time To* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *Time To* sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *Time To* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

## 2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

## 2.7. DROIT DE RETRACTATION

### 2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un ticket de restauration, etc. Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de produits personnalisés ni sur l'achat de Prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales des articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

## **2.7.2. Achat des produits merchandisings non personnalisés et autres**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandisings non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O. à l'adresse qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard 14 (quatorze) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de 14 (quatorze) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
Service Clients – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

### **Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation**

*(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)*

A l'attention d'Amaury Sport Organisation

Adresse Postale : Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
Service Clients – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Adresse e-mail : [marathondebordeaux@aso.fr](mailto:marathondebordeaux@aso.fr)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) suivante : \_\_\_\_\_

Commandé le (\*)/reçu le (\*) : \_\_\_\_\_

Nom du consommateur : \_\_\_\_\_

Adresse postale du consommateur :  
\_\_\_\_\_

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : \_\_\_\_\_

(\*) Rayez la mention inutile.

### **Remboursement en cas de rétractation**

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

## **2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE**

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via *Time To*, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

## **2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE**

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *Time To*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

## **2.10. DONNEES PERSONNELLES**

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *Time To*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur *Time To*, et permettre la vente de produits et de services sur *Time To* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;

- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Évènement;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Évènement ;
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

### **Partage des Données**

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Évènement à recevoir des communications des partenaires de l'Évènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées aux Pays-Bas et en Allemagne, au sein de Cloud hybrides (moitié public/moitié privé) d'Amazon Web Services, Google Cloud Platform ou MongoDB. Vos Données sont chiffrées, les protégeant ainsi de toute intrusion ou demande émanant de l'Administration des Etats-Unis d'Amérique.

Les Données sont conservées pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de l'Évènement. A l'issue de cette durée de conservation, et pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, garantie, litiges...) ou toute autre finalité précisée dans les CGV d'A.S.O., A.S.O. procédera à l'archivage temporaire des Données au sein d'un coffre-fort

numérique sécurisé et localisé en France. Seul le personnel dûment habilité d'A.S.O. pourra y accéder pendant les délais requis par la loi en fonction du type de Donnée et de la finalité de l'archivage. Passé ce délai légal, A.S.O. supprimera les Données définitivement et de manière sécurisée.

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé éventuellement demandée par l'Organisateur dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur *Time To*. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <https://www.timeto.com/gestion-des-demandes> ou en adressant votre demande par e-mail à l'adresse [dpoaso@aso.fr](mailto:dpoaso@aso.fr) ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
DPO – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

### **Communications commerciales – droit d'opposition**

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous

rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

### **Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales**

Le site <https://www.marathon-de-bordeaux-ag2r-la-mondiale.fr/> est édité par le Stade Bordelais Athlétisme.

Le site <https://www.timeto.com/home> est hébergé par Skale-5, Société d'Infogérance située au 33 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

## **2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE**

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse [marathondebordeaux@aso.fr](mailto:marathondebordeaux@aso.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)  
Service Clients – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de 2 (deux) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai de 1 (un) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes CGV d'A.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.